

15 AVR. 2019

DDT Pôle Territorial
Sud Mayenne

Pôle Urbanisme ENEDIS

A l'attention de SYLVIANE GUERANGER
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
4 RUE DE LA PETITE LANDE
53200 CHATEAU-GONTIER CEDEX

Téléphone : 02 51 36 47 57
Télécopie :
Courriel : urbanisme-pdl@enedis.fr
Interlocuteur : CHENE-FONTAINE Gilles

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

LA ROCHE-SUR-YON, le 08/04/2019

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC05325319B1001
Adresse : LA RIVIERE
53800 SAINT-SATURNIN-DU-LIMET
Référence cadastrale : Section ZL , Parcelle n° 57-58-59-60
Nom du demandeur : PHOTOSOL

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet de production n'est pas à la charge de la CCU.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Gilles CHENE-FONTAINE

Votre conseiller



